

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le gouvernement fédéral lance le Programme des sentiers récréatifs nationaux de 10 millions de dollars

Le 26 juin 2014 Sussex (Nouveau-Brunswick)

Infrastructure Canada

L'honorable Denis Lebel, ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales, et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, l'honorable Rob Moore, ministre régional du Nouveau-Brunswick et ministre d'État (APECA), et Jo-Anne Farquhar, présidente de la Coalition nationale sur les sentiers (CNS), ont lancé aujourd'hui le Programme des sentiers récréatifs nationaux.

Le Canada dispose d'un vaste réseau de sentiers récréatifs qui permet aux Canadiens de profiter du grand air et d'apprécier la beauté naturelle de notre pays. Grâce à un partenariat entre le gouvernement du Canada et la Coalition nationale sur les sentiers, un financement de 10 millions de dollars sera disponible entre 2014 et 2016 pour contribuer au prolongement et à l'amélioration du réseau canadien des sentiers pour les motoneiges, les véhicules tout-terrain et les véhicules non motorisés.

Maintenant que le Programme des sentiers récréatifs nationaux a été lancé, les organisations locales responsables des sentiers dans l'ensemble du Canada sont invitées à soumettre des propositions de projets directement à la Coalition nationale sur les sentiers, au cours des 45 prochains jours. La Coalition est chargée de la sélection et de l'approbation des projets.

Les faits en bref

- Dans le Plan d'action économique 2014, on a annoncé un financement de 10 millions de dollars sur deux exercices, soit en 2014-2015 et en 2015-2016, pour prolonger et améliorer les sentiers récréatifs de motoneige, de véhicule tout-terrain, de motocyclettes tout-terrain et non motorisées partout au pays, dans le cadre d'une entente entre le gouvernement du Canada et la Coalition nationale sur les sentiers.
- Ce financement aidera à aménager et à renouveler des sentiers polyvalents pour la randonnée, la course, le ski de fond, le vélo, les véhicules tout-terrain et les motoneiges.
- Les organisations locales responsables des sentiers dans l'ensemble du Canada peuvent désormais soumettre des propositions de projets directement à la Coalition nationale sur les sentiers.
- Entre 150 et 200 projets devraient être appuyés à travers le Canada.

Citations

« Notre gouvernement est ravi de renouveler son partenariat avec la Coalition nationale sur les sentiers et d'annoncer la disponibilité d'un financement de 10 millions de dollars pour les projets visant le prolongement et l'amélioration des sentiers récréatifs et polyvalents. En investissant dans les infrastructures des sentiers, le gouvernement du Canada encourage la création d'emplois, l'établissement de liens entre les collectivités et l'augmentation des possibilités de loisirs pour les Canadiens. Aux termes de cette entente, le gouvernement du Canada continue d'appuyer la croissance économique d'un bout à l'autre du pays, tout en s'assurant que les collectivités du Canada demeurent parmi les endroits offrant la meilleure qualité de vie au monde. »

L'honorable Denis Lebel

Ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales, et ministre de l'Agence de développement économique pour les régions du Québec

« La CNS a été fondée avec la conviction que les utilisateurs des sentiers, ainsi que les constructeurs et les gestionnaires bénévoles des sentiers, peuvent réaliser davantage en collaborant avec chacun et en appuyant les objectifs de chacun. Grâce au soutien de notre gouvernement fédéral, les groupes d'utilisateurs des sentiers peuvent maintenant faire une demande de financement de projets afin de faciliter les activités d'aménagement, de remise en état et de modernisation des sentiers, qui favoriseront la durabilité à long terme d'activités liées aux sentiers sous toutes ses formes partout au Canada. »

Jo-Anne Farquhar

Présidente du conseil d'administration de la Coalition nationale sur les sentiers

Liens connexes

La CNS est formée des organismes à but non lucratif suivants et de leurs sociétés provinciales/territoriales affiliées : le Conseil canadien des organismes de motoneige, le Conseil canadien des distributeurs de véhicules hors route et la Fédération canadienne des sentiers. Les organismes peuvent accéder à l'information, aux demandes et aux lignes directrices liées aux soumissions de proposition de projets à <http://cns.ntc-canada.ca/index.php>

Pour visionner les projets financés précédemment par le gouvernement du Canada dans le cadre du Plan d'action économique 2009, visitez le site : <http://cns.ntc-canada.ca/news.php>.

Pour en savoir plus sur le nouveau plan Chantiers Canada, visitez le site <http://www.infrastructure.gc.ca/plan/plan-fra.html>.

Pour en savoir plus sur l'accent mis par le gouvernement du Canada sur les emplois et sur l'économie, consultez le site du Plan d'action économique du Canada à l'adresse suivante : <http://www.pae.gc.ca>.

- 30 -

Contacts

Vincent Rabault
Attaché de presse
Cabinet du ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales,
et ministre de l'Agence de développement économique pour les régions du Québec
613-943-1838

Jo-Anne Farquhar
Présidente de la Coalition nationale sur les sentiers
Bureau: 416 491-4449 poste 105
Sans frais: 1 877-470-6642
Cell.: 416 996-9207

Infrastructure Canada
613-960-9251

Canada



Sans frais : 1-877-250-7154

media@infc.gc.ca

Suivez-nous sur Twitter à [@INFC_fra](https://twitter.com/INFC_fra)